



Suivez les informations sur le site de la mairie :
<http://www.tregastel.fr/Epidemie-CORONAVIRUS-COVID-19>

CORONAVIRUS COVID-19
Information N°33 adressée le 30 octobre 2020
Adressée aux abonnés Newsletter et Infos Municipales

- > **Information dans cette lettre :**
- [Attestation de déplacement](#)
 - [Bibliothèque : drive et portage de livres](#)
 - [Fermeture des espaces de loisirs](#)
 - [Les services de la mairie \(ouverts/fermés\)](#)
 - [Portage de courses](#)
 - [Scolaires : possibilité de photocopies](#)

Attestation de déplacement

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr) et les livraisons à domicile;
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Des attestations permanentes sont en ligne pour les déplacements domicile travail et pour amener les enfants à l'école. Pour les autres motifs les attestations individuelles seront à remplir à chaque déplacement.

- 3 modèles d'attestation selon le type de sortie**
1. **Attestation de déplacement dérogatoire** (1h00 à 1 kilomètre maxi du domicile)
 2. **Justificatif de déplacement professionnel**
 3. **Justificatif de déplacement scolaire**
- Site internet pour accéder aux versions téléchargeables ou en ligne :**
<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

Haut ^

BIBLIOTHÈQUE

> **DRIVE et Portage de livres**

Durant ce second confinement, la bibliothèque reste ouverte aux heures habituelles mais elle doit s'adapter. Elle propose les 2 services suivants :

1 - DRIVE : Les lecteurs peuvent emprunter des documents dans le hall de la bibliothèque. Il est souhaitable que les lecteurs réalisent leurs réservations directement sur le portail internet de la bibliothèque <https://bibliotheque.tregastel.fr>
Réservation aussi par téléphone, ou par mail à bibliotheque@tregastel.fr
Pour ceux qui ne sont pas encore habitués à ce système, consultez le guide rédigé spécialement à cet effet. Les agents seront à votre service pour vous conseiller et vous procurer en direct les documents que vous souhaitez.

2 - Service de portage de livres à domicile
Les tournées se dérouleront les JEUDIS (5,12,19, et 26 novembre et 3 décembre). Un même foyer pourra être desservi tous les 15 jours.
Ce service à domicile est réservé aux abonnés (cotisation en cours de validité) de la bibliothèque municipale de Trégastel.
Pour demander un portage à domicile, soit par téléphone, soit par mail à bibliotheque@tregastel.fr en mentionnant :

- Nom Prénom
- Adresse précise
- Numéro de téléphone (portable de préférence)
- La date de livraison parmi celle proposées ci-dessus
- Les titres que vous souhaitez emprunter (5 max)

Votre demande doit nous être adressée au plus tard le mercredi à minuit pour un passage le jeudi.

Renseignements au 02 96 15 91 51

Haut ^

Fermeture des espaces de loisirs

Les espaces de loisirs trégastellois suivants ont fermés à partir du 30 octobre jusqu'à nouvel ordre :

- Skate park
- City Stade
- Terrains de foot
- Jeux pour enfant (Ty Nevis)

Haut ^

La mairie de Trégastel, service par service

L'accueil de la mairie est **ouverte** au public aux heures habituelles.
N° d'appel de la mairie : 02 96 15 38 00 - mairie@tregastel.fr

Toutes les **salles communales** sont **fermées** à compter du vendredi 30 octobre et jusqu'à nouvel ordre :

- Salle omnisports : cours de tennis, grande salle, DOJO, Danse
- Ancien Presbytère : RDC, 1er étage
- Centre des Congrès : Grande salle, Salle Fontaine, Salle des assos, Salle panoramique, Salle informatique
- Salle Dolmen (Mairie)
- Salle du RAM (Mairie)

La **bibliothèque** est **ouverte** en **drive** et avec un service de portage (sur demande à compter du vendredi 30 octobre et jusqu'à nouvel ordre).

L'**école Pichere**l est **ouverte** aux heures habituelles.

Les services périscolaires sont **ouverts** : **Ilot Jeux** (garderie) et **Cantine** aux heures habituelles.

L'**Espace Jeunes** est **fermé** à compter du vendredi 30 octobre et jusqu'à nouvel ordre.

Le **Centre de loisirs** est **ouvert** aux heures habituelles.

Haut ^

Portage de courses

En raison des difficultés de déplacement que la situation sanitaire occasionne, la mairie de Trégastel met à nouveau en place à partir de lundi 2 novembre un service d'astreinte de portage de courses alimentaires depuis des commerces trégastellois, au service

- > des personnes isolées
- > des personnes malades ou fragiles
- > des personnes âgées

Contactez la mairie au 02 96 15 38 00

Haut ^

Photocopies

Pour les familles dont les enfants sont en isolement scolaire pour diverses raisons (quarantaine COVID-19, maladie, ...) peuvent bénéficier gratuitement en mairie de photocopies : cours, exercices,

Haut ^

